

**Réunion du 14 septembre 2011  
à la Maison de l'Intercommunalité, à 18h30**

date de la convocation : 07 septembre 2011

**Etaient présents (25) :**

Le Président Hubert DELHOMMEAU  
Les Vice-présidents Charles BATY, Alain LEBOEUF, Damien GRASSET, Corinne FERRE, Marc PRÉAULT  
Les Membres Philippe BAUDRY, Pierre BELLEIL, Lionel BOSSIS, Francis BRETON, Jean-Claude BROUSSEAU, Joseph CARDINAUD, Bernard DABRETEAU, Jean-Paul DENIAUD, Bernard DENIS, Alain GRASSET, Jean-Noël GROLLEAU, Stéphane JARNY, Bernard LOUINEAU, Jeanne MARTINEAU, Marie MERLET, Chantal NICOLEAU, Christel RAFSTEDT  
Les Membres consultatifs Noémie GAUTRON, Maryline GRATON,

**Avait donné procuration () :**

**Etaient excusés (5) :**

Les Membres Marc ARNAUDEAU, Joseph GALLOT, Joël RAIMBERT  
Les Membres Consultatifs Gérard BRETIN, Régis POIRIER

**Etait absent () :**

Les Membres  
Les Membres consultatifs

**Assistait à la réunion :** Yoann GAUVRIT

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués votants : 23

Monsieur le Président demande au Conseil l'autorisation d'ajouter 1 point à l'ordre du jour. Ce point amènera une décision de la part du Conseil. Il s'agit :

- ✍ 115 : Enfance jeunesse – Projet éducatif local communautaire 2011 – convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

**ORDRE DU JOUR**

- ✍ 113 – Adoption du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH)
- ✍ 114 – Dispositif « Habiter Mieux » et modification du règlement de la subvention relative aux travaux d'économies d'énergie
- ✍ 115 – Projet éducatif local communautaire 2011 – convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- ✍ 116 – Décision modificative n°1 – Budget annexe Ass ainissement Non Collectif
- ✍ 117 – Fonds de concours d'investissement – demande des communes de Mormaison et St-André-Treize-Voies
- ✍ 118 –ZA La Croix Biton – convention d'entretien des espaces verts avec la commune
- ✍ 119 –ZA La Tuilerie – rétrocession gratuite des voiries et espaces libres par Vendée Expansion
- ✍ 120 – Extension local canoë kayak – approbation de l'avant-projet définitif et lancement de la consultation
- ✍ 121 – Extension local canoë Kayak – détermination définitive de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- ✍ 122 – Sentier « Randocroquis » sur la commune de Saint-Sulpice-le-Verdon
- ✍ 123 – Office de Tourisme – tarifs de tarifs pour la billetterie
- ✍ 124 – Création de trois postes d'animateurs jeunesse

**Après l'ouverture de la séance du Conseil Communautaire par Monsieur le Président, en vertu de l'article L.212-15 du CGCT, le Conseil Communautaire nomme, à l'unanimité, Monsieur Francis BRETON, en qualité de secrétaire de séance.**

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 06 juillet 2011**

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de la séance du 06 juillet 2011, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

## Décisions du Bureau

Rapporteur : Hubert DELHOMMEAU

### ⇒ Compte Rendu de la réunion du 11 juillet 2011 :

#### ✂ 106 – Programme d'aides habitat 2010 - 2012 – mises en paiement

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°1109-134 en date du 04 novembre 2009 a validé le règlement du programme d'actions habitat triennal et a donné pouvoir au Bureau, dans la limite des crédits inscrits au budget chaque année, de mettre en paiement les aides, après réalisation conforme des travaux.

Il présente la liste des dossiers approuvés par les commissions habitat des 24 juin 2010 et 03 février et 21 avril 2011 pour être mis en paiement :

Economies d'énergie					
N°	Nom et prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant des factures	Montant de la subvention
EE56	GRASSET Eliane	St-André –Treize-Voies	Isolation, chaudière à condensation	10 661.00 €	700.00 €
EE63	BAREAU Joël	L'Herbergement	Isolation, VMC	4 393.46 €	700.00 €

Montant à engager pour 2011 : 1 400 €uros

Reste engagé pour 2011 : 3 442.21 €uros

Nombre de subventions payées depuis le début de l'année : 29 depuis le début du dispositif : 52

Façades				
N°	Nom et prénom du bénéficiaire	Commune	Montant des travaux éligibles	Montant de la subvention
F14	BOURCIER Roland	Rocheservière	5 545.05 €uros	1 386.26 €
F15	BUREAU Lucien	Rocheservière	2 404.74 €uros	601.19 €
F44	BOSSIS Christophe	Mormaison	3 379.77 €uros	700.00 €
F45	AMIAUD Léon	Rocheservière	2 693.06 €uros	673.26 €
F47	OLIVIER Ginette	Rocheservière	1 589.44 €uros	397.36 €

Montant à engager pour 2011 : 3 758.07 €uros

Reste engagé pour 2011 : 8 920.03 €uros

Nombre de subventions payées depuis le début de l'année : 13 depuis le début du dispositif : 42

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus, et donne pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

#### ✂ 107 – ZA le Chaillou – extension du réseau téléphonique

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire par la délibération n°1005-079 prise lors de sa séance en date du 19 mai 2010 a accepté de vendre un terrain de la zone d'activités économiques du Chaillou à l'entreprise Enthalpie.

Il présente la proposition du SyDEV pour la participation de la communauté de communes aux travaux d'extensions du réseau téléphonique de la zone d'activités. Les travaux sont estimés à 1 733 €uros TTC, sans prise en charge du syndicat départemental.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau, passe convention avec le SyDEV pour les travaux d'extension du génie civil réseau téléphonique de la zone d'activités du Chaillou sur la commune de L'Herbergement, accepte la participation demandée d'un montant de 1 733 €uros (sans TVA), et autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

#### ✂ 108 – Acquisition de matériels pour la halte-garderie itinérante

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°1103-031, prise lors de sa séance en date du 30 mars 2011 a décidé la mise en place d'un service de halte-garderie itinérante sur le canton de Rocheservière.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'acheter du matériel (couchage, jeux, matériels pédagogiques) adapté aux enfants de 3 mois à 4 ans. Il présente le résultat de la consultation et propose de retenir les offres présentées l'entreprise WESCO d'un montant hors taxes de 4 075.16 €uros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau contracte l'entreprise WESCO pour l'acquisition de matériels pédagogiques pour le service de la halte-garderie itinérante pour un montant de 4 075.16 €uros hors taxes, et autorise Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise.



Après consultation, Monsieur le Président propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise VERITAS d'un montant hors taxes de 1 050 €uros pour la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travaux d'extension de la base de Canoë-Kayak à Rocheservière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau contracte avec l'entreprise VERITAS pour la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travaux d'extension de la base de Canoë-Kayak de la Boulogne sur la commune de Rocheservière, pour un montant hors taxes de 1 050 €uros, et autorise Monsieur le Président à signer le marché.

## ✎ 112 – Extension de la base de Canoë-Kayak – mission d'étude géotechnique

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°0509-074 prise lors de la séance en date du 19 mai 2009 a donné son accord sur l'engagement des travaux d'extension de la base de Canoë-kayak sur la commune de Rocheservière.

Pour la bonne réalisation des travaux, il est nécessaire de s'adjoindre les services d'un bureau d'étude géotechnique du sol du terrain destiné à recevoir la construction de l'extension.

Après consultation, Monsieur le Président propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise IGESOL d'un montant hors taxes de 2 255 €uros pour la mission d'étude géotechnique du sol des travaux d'extension de la base de Canoë-Kayak à Rocheservière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau contracte avec l'entreprise IGESOL pour la mission d'étude géotechnique de sol des travaux d'extension de la base de Canoë-Kayak de la Boulogne sur la commune de Rocheservière, pour un montant hors taxes de 2 255 €uros, et autorise Monsieur le Président à signer le marché.

## Le Conseil Communautaire prend acte des décisions du Bureau.

### Habitat

Rapporteur : Hubert DELHOMMEAU

### ✎ Compte rendu de la réunion de la commission du 07 juillet :

#### ○ Programme d'aides 2010 - 2012

	ACTIONS	OBJECTIFS ANNEE 2011		REALISATION au 07 juillet 2011	
		Nbre logts	Crédits	Nbre logts	Crédits
ACTIONS Communauté de Communes	Diagnostic énergétique simplifié	30	3 839,10	26	3 327,22
	Diagnostic sur site	10	2 200,80	6	1 320,48
	Economies d'Energie	50	35 000,00	51	34 434,95
	Label Habitat Grand Axe	6	12 000,00	1	2 300,00
	Façades	25	17 500,00	15	9 482,10
	Assainissement	30	21 000,00	11	7 700,00
	<b>TOTAUX</b>	<b>151</b>	<b>91 539,90</b>	<b>110</b>	<b>58 564,75</b>
Résultat de l'année 2011 en %			73%	64%	

*Le coût TTC d'un diagnostic simplifié est de 127,97 €*

*Le coût TTC d'un diagnostic complet sur site est de 275,08 €*

*dont 220,08 € à la charge de la Communauté de Communes et 55 € à la charge du propriétaire.*

---

## 📎 Compte rendu d'activités de la commission :

### 👉 Gendarmerie

Des différents financiers entre Vendée Habitat et France Domaine paralysent le projet depuis quelques semaines. Plusieurs solutions sont à l'étude afin de débloquer la situation. A suivre.

---

## 📎 113 – Adoption du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH)

*Intervention de Monsieur Bernard Mandin – directeur d'Habitat et Développement*

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire par la délibération n°1109-133 prise lors de sa séance en date du 04 novembre 2009 a accepté de s'engager dans la démarche d'élaboration d'un programme local de l'habitat sur le territoire de la communauté de communes. Pour cela, il rappelle également que le Conseil Communautaire a confié cette mission à l'opérateur Habitat et Développement.

Monsieur le Président expose que le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Il fixe pour une durée de 6 ans les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la communauté de communes et aux communes qui la composent, de répondre au mieux aux besoins en logement de toutes catégories de population et à favoriser la mixité sociale en articulation avec l'ensemble des autres politiques territoriales. Il assure la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur le territoire et sert de cadre aux opérations d'aménagement liées à l'habitat.

Il poursuit en indiquant que le projet de PLH présenté est le résultat d'un important travail conduit depuis 2010 dans le cadre d'un partenariat associant les communes, les services de l'Etat, les services du Conseil Général, les bailleurs sociaux, les associations oeuvrant dans le domaine de l'habitat, du logement, les professionnels de l'immobilier...

Le projet de PLH 2012-2017 comprend deux parties :

- le diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat en 2010, sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

- les orientations et le programme d'actions du PLH :

En repartant des constats et des enjeux définis par le diagnostic, les orientations définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat :

- 1) Poursuivre le développement de l'habitat social,
- 2) Améliorer les logements existants,
- 3) Soutenir la maîtrise de l'énergie et plus globalement le développement durable,
- 4) Mieux consommer le foncier,

Le programme d'actions territorialisé, décline les objectifs en 9 actions à conduire sur la période 2012-2017 :

### **- action n°1 : Poursuite du programme d'action habitat jusqu'à son terme, soit le 31 décembre 2012 :**

- action n°1a – les propriétaires occupants :

Mobilisation des subventions de l'Anah selon les règles validées par son conseil d'administration et le programme d'actions territorialisé arrêté par le Conseil Général de la Vendée en qualité de délégataire.

- action n°1b – construire accessible (Label habitat Grand Axe) :

Inciter les propriétaires et les investisseurs privés à construire des logements adaptés à tous avec passage de l'aide de 2 300 à 2 500 €uros à compter de 2014.

- action n°1c – façades :

Poursuivre la rénovation des façades du canton.

- action n°1d – les économies d'énergies :

Inciter les particuliers à rénover leur logement pour réduire les déperditions énergétiques des logements existants et permettre à chaque propriétaire de mieux maîtriser ses dépenses énergétiques.

- action n°1e – conseils personnalisés en énergie :

Apporter des conseils personnalisés simplifiés et pédagogiques sur les économies d'énergie en direction des propriétaires occupants.

- action n°1f – assainissement :

Inciter les propriétaires à mettre aux normes les installations d'assainissement non collectif.

**- action n°2 : Convention Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) :**

S'appuyer sur le programme habitat existant (actions en faveur des économies d'énergies et des propriétaires occupants) et au sein des objectifs et du budget initial, intégrer un objectif de propriétaires-occupants éligibles aux aides du FART et en leur accordant une prime de 250 €uros. La mise en place de cette action se fera après la mise en conformité du règlement des aides énergies de la communauté de communes avec le règlement FART.

**- action n°3 : Construire orienté : le Label Axe Eco :**

Construire ou rénover un logement en respectant les normes de conception du Label « Axe Eco » en accordant une prime forfaitaire de 1 000 €uros. Mise en place de l'action dès l'approbation du PLH ou au lancement du nouveau programme d'aides.

**- action n°4 : Mise en place d'un nouveau programme habitat :**

Poursuite des actions habitat après analyse qualitative et quantitative du bilan du programme engagé actuellement.

**- action n°5 : Bonus accession :**

Inciter les ménages accédants à renforcer la qualité de leur projet en accordant une subvention bonus de 500 €uros de la communauté de communes, à condition d'avoir des revenus inférieurs au plafond de revenu appliqué pour le PSLA et de bénéficier pour ce même logement de 2 autres aides communautaires. Mise en place de l'action dès l'approbation du PLH ou au lancement du nouveau programme d'aides.

**- action n°6 : Habitat social public :**

Les objectifs de production de logements locatifs publics à l'horizon des 6 années du PLH, sont à définir pour chaque commune dans le cadre du programme d'actions et engagement d'une réflexion sur un soutien financier de la communauté de communes aux opérations de logements sociaux. Rappel des besoins à l'horizon 2018 : 53 logements.

**- action n°7 : Observatoire du logement et bilan in termédiaire du PLH :**

Faire une évaluation du PLH à mi-parcours (3 ans) et un bilan annualisé des actions habitat.

**- action n°8 : Suivi des initiatives communales en matière d'aménagement et de réduction de la consommation foncière :**

Faire un retour d'expérience sur les initiatives d'aménagement foncier des communes, notamment des projets étudiés dans le cadre du PLH : ZAC de St-Philbert-de-Bouaine et Rocheservière et éco quartiers de Mormaison et de St-Sulpice-le-Verdon et évaluer la dynamique de commercialisation de ces quartiers.

**- action n°9 : Participation au Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) :**

Aider à maintenir les populations défavorisées dans leur logement ou à accéder à un logement locatif en participant annuellement à hauteur de 0.15 €/habitant.

Monsieur le Président présente le tableau récapitulatif de l'engagement financier annuel des actions proposées :

Budget annuel	Nombre de logements	Budget Conseil Général	Budget Anah Fart	Budget communauté de communes	TOTAL
TOTAL	250.7	17 700 €	163 050 €	120 905 €	301 655 €

Monsieur le Président poursuit en expliquant la procédure d'adoption du PLH :

- le projet de programme local de l'habitat arrêté par le conseil communautaire, est transmis aux communes membres qui disposent d'un délai de 2 mois pour faire connaître leur avis,
- au vu des avis exprimés, la communauté de communes délibère de nouveau sur le projet et le transmet au préfet de département,
- le représentant de l'Etat, le soumet ensuite pour avis au Comité Régional de l'Habitat (CRH) dans un délai de 2 mois,
- suite à l'avis du CRH, le préfet de département adresse s'il y a lieu des demandes de modifications dans un délai de 1 mois,
- la communauté de communes délibère sur les demandes de modifications présentées, le cas échéant, par l'Etat, et sur l'adoption définitive du PLH qui devient alors exécutoire.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le projet de Programme Local de l'Habitat 2012 – 2017 de la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière qui contient : le diagnostic, les orientations et le programme d'actions, arrête le projet de Programme Local de l'Habitat tel que présenté et annexé, autorise Monsieur le Président à engager la procédure d'adoption du Programme Local de l'Habitat en le transmettant aux communes membres qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis, et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente décision.**

Monsieur le Président propose en revanche que le financement du PTZ + dans le cadre du programme du Conseil Général « Habiter en Vendée » relève de la décision des communes à l'instar du Pass Foncier, soit une aide communale de 1 500 Euros complétée par une aide de 1 500 Euros du Conseil Général.

Monsieur le Président ajoute qu'un projet de fonds de concours à destination des communes, sur les terrains destinés à recevoir des logements publics sociaux est à l'étude.

Monsieur Alain LEBOEUF intervient en indiquant qu'effectivement il est important que le canton soit attractif, toutefois, il faut anticiper les conséquences de cette attractivité sur les équipements communaux.

---

#### **114 – Dispositif « Habiter Mieux » et modification du règlement de la subvention aux travaux d'économies d'énergie**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire par la délibération n°1109-134 prise lors de sa séance en date du 04 novembre 2009 a validé le contenu du programme d'actions habitat 2010 – 2012 et notamment le règlement de la subvention aux travaux d'économies d'énergie.

Il rappelle que la prime aux travaux d'économies d'énergie de la communauté de communes est actuellement de 25% du montant des travaux retenus, plafonnée à un maximum de 700 Euros de prime par logement. Ce programme d'aides a pour objectif d'inciter les propriétaires à effectuer après conseil des travaux d'économies d'énergie, ou à construire un logement en utilisant des équipements performants.

En complément de l'aide existante, Monsieur le Président présente le programme national « Habiter Mieux » lancé par l'Etat dans le cadre du Grand Emprunt. En tant que délégataire des aides à la pierre le Conseil Général est chargé de la gestion de ce programme localement. Ainsi au travers des crédits du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART), les propriétaires de logement de + 15 ans peuvent obtenir une aide financière pour réaliser des travaux de rénovation thermique. Pour cela, il faut répondre à 2 critères : les revenus annuels du ménage ne doivent dépasser un certain barème et les travaux effectués uniquement par des professionnels doivent permettre une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25%. Cette aide est cumulable avec l'aide aux travaux de l'ANAH.

Le montant de l'aide est de 2 100 Euros qui se décompose de la manière suivante :

- une prime de base de 1 100 € du FART,
- + une aide complémentaire de 250 € du Conseil Général qui déclenche une aide de 250 € du FART,
- + une aide complémentaire de 250 € de la communauté de communes qui déclenche une aide de 250 € du FART.

Monsieur le Président propose d'inclure le dispositif d'aide « Habiter Mieux » au programme d'actions communautaire Habitat 2010 – 2012 et de modifier en conséquence, le règlement de la subvention aux travaux d'économies d'énergie notamment, en élargissant la nature des travaux subventionnables à tous les travaux permettant un gain énergétique.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte d'inclure le dispositif national d'aide « Habiter Mieux » au programme d'actions communautaires Habitat 2010 – 2012, accepte que la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière s'associe au Conseil Général de la Vendée en apportant une aide de 250 Euros par dossier, permettant la mobilisation des crédits du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART), modifie le règlement de la subvention aux travaux d'économies d'énergie du programme communautaire Habitat 2010 - 2012 en conséquence, charge Habitat et Développement, opérateur en charge de l'animation du programme communautaire Habitat 2010 - 2012, du montage des dossiers de demande de subvention « Habiter Mieux », et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de la présente décision.**

---

#### **Commission Sport**

*Rapporteur : Marc PREAULT*

#### **Compte rendu de la réunion de la commission du 07 septembre :**

##### **Planning**

Le planning d'occupation de la salle pour la saison 2011 – 2012 a été arrêté.

### ✚ **Toiture salle de sport**

Depuis le 11 janvier 2011, 527 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité. La puissance installée est de 74.52 kWc et la production est estimée à 77 352 kWh/an, soit la consommation électrique annuelle de 29 foyers hors chauffage. L'investissement réalisé par la ReVE s'élève à 319 400 € hors taxes. En contrepartie de l'utilisation de la toiture comme support de la centrale photovoltaïque, la ReVE va reverser à la communauté de communes un loyer qui sera de 2 391 € pour l'année 2011. Au total, sur 20 ans, la ReVE évalue en fonction de la production le reversement à 53 961 € pour la communauté de communes.

### ✚ **Travaux d'accessibilité et changement du revêtement mural de la salle de sport**

En lien avec les travaux de réfection de la salle communale, il est envisagé de réaliser une co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Rocheservière.

### ✚ **Commission sport**

La prochaine réunion de la commission aura lieu le mercredi 12 octobre à 18h 30.

---

## **Communication et TIC**

*Rapporteur : Marc PREAULT*

### **Compte rendu d'activités de la commission :**

#### ✚ **Guide des associations 2011**

La seconde édition de ce guide est en cours de distribution dans les foyers du canton.

#### ✚ **Dématérialisation de la convocation des élus**

Après un an de test, en moyenne 1/3 des élus ouvrent leur convocation via le portail dématérialisé FAST. Le Conseil Communautaire se prononce en faveur de la poursuite de l'envoi des convocations dématérialisées.

---

## **Enfance jeunesse**

*Rapporteur : Corinne FERRE*

### **Compte rendu d'activités de la commission :**

#### ✚ **Halte-garderie itinérante**

Recrutement de Madame Karen Guyon pour la fonction de directrice et Dorothée Peaudeau au poste d'assistante éducatrice.

Communication : une plaquette d'information sur le fonctionnement des haltes-garderies a été diffusée aux familles cibles. Les travaux dans les accueils périscolaires sont achevés.

Le camion a été habillé.

Le total des dépenses s'élève à environ 53 000 € hors taxes.

Le Conseil Général participe à hauteur de 10% de l'investissement TTC, soit environ 6 300 €.

La Caisse d'allocations Familiales participe à hauteur 11 191 €.

La visite par le Docteur Dauphin pour l'obtention de l'agrément s'est bien déroulée.

Du 12 au 16 septembre, la halte ouvre ses portes.

Le début de l'activité effective du service se fera à partir du lundi 19 septembre.

#### ✚ **Radars pédagogiques de vitesse**

Les 7 appareils sont mis en place jusqu'au 31 décembre 2011 : 4 à St-Philbert-de-Bouaine et 3 à St-André-Treize-Voies.

#### ✚ **Commission enfance jeunesse**

La prochaine réunion de la commission aura lieu le mercredi 19 octobre à 20h 30.

#### ✚ **Comité partenarial Familles Rurales**

La prochaine réunion de ce comité aura lieu le lundi 03 octobre à 20h 30.

Pour rappel, les membres sont : Hubert DELHOMMEAU, Corinne FERRE, Stéphane JARNY et Jeanne MARTINEAU

## 115 – Projet éducatif local communautaire 2011 – convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire par la délibération n°1010-128 prise lors de sa séance en date du 27 octobre 2010 s'est engagé dans une démarche de Projet Educatif Local (PEL) communautaire avec les services de l'Etat pour les années 2010-2011 et 2011-2012.

Il rappelle qu'un PEL favorise la complémentarité des différents temps de vie de l'enfant (temps de vie en famille, temps scolaire et temps de loisirs) et permet de faire travailler un ensemble d'acteurs (éducateurs sportifs, animateurs, parents, bénévoles associatifs, éducateurs de prévention, enseignants, animateurs) dans le cadre d'un projet global partagé. Le PEL vise également une meilleure cohérence entre les différents dispositifs proposés par l'Etat et les organismes d'actions sociales.

Monsieur le Président expose qu'un dossier établissant le bilan des actions de l'année 2010-2011 a été étudié par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et qu'un nouveau dossier pour l'année 2011-2012 a été présenté.

Il informe les membres du Conseil Communautaire que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale s'engage à verser une subvention pour l'année 2011-2012 de 7 500 €uros visant plus particulièrement à favoriser les actions suivantes : l'accompagnement à la vie associative, le développement de la communication et l'élaboration de supports de diffusion, et la mise en œuvre d'actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité.

**Après avoir lu, les termes de la convention, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de poursuivre l'engagement de la communauté de communes dans une démarche de projet éducatif local avec les services de l'Etat pour l'année 2011-2012, approuve le contenu des actions du projet éducatif local tel qu'il vient d'être détaillé, autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec les services de l'Etat, et l'autorise à percevoir les subventions allouées à cet effet.**

### Environnement

Rapporteur : Damien GRASSET

#### Compte rendu d'activités de la commission :

##### ✚ SPANC – Contrôle périodique de bon fonctionnement et prestation d'entretien

	Service complet	Contrôle périodique seul	Pas de réponse	Pourcentage de réponse service complet	Pourcentage Contrôle périodique seul	Pourcentage de réponse	Total habitation
L'Herbergement	76	41	65	42%	23%	64%	182
Mormaison	75	44	57	43%	25%	68%	176
Rocheservière	56	45	80	31%	25%	56%	181
Saint André-Treize-voies	109	63	78	44%	25%	69%	250
Saint-Philbert-de-Bouaine	98	115	173	25%	30%	55%	386
Saint-Sulpice-le-Verdon	40	23	40	39%	22%	61%	103
Total	454	331	493	36%	26%	61%	1278

Envoi d'un second courrier pour les usagers qui n'ont pas répondu au premier du mois de juin.

##### ✚ Matériel de désherbage alternatif

Matériel opérationnel.

Convention de mise à disposition du matériel à venir avec les communes.

##### ✚ Commission environnement

La prochaine réunion de la commission aura lieu le jeudi 29 septembre à 18h 30.

## Finances

Rapporteur : Alain LEBOEUF

### 🗑️ Compte rendu d'activités de la commission :

#### 📌 Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

En cours de constitution.

### 🗑️ 116 – Décision modificative n°1 – Budget annexe Assainissement Non Collectif

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de corriger le budget primitif concernant les dépenses du logiciel métier d'assainissement non collectif Cart@jour en effet en complément de la licence mise à disposition auprès de l'entreprise BODIN et du travail de fusion des bases de données en provenance de nos précédents prestataires, il est envisagé de disposer d'une version 2 du logiciel Cart@jour qui intégrerait des données sur les vidanges réalisées pour un coût estimé à 3 200 €uros TTC.

	Dépenses	Recettes
<u>Section d'exploitation</u>		
611 - sous-traitance générale	-3 500 €	
023 - virement à la section d'investissement	3 500 €	
<b>Total SF</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<u>Section d'Investissement</u>		
021 - virement de la section de fonctionnement		3 500 €
205 - concessions et droits similaires	3 500 €	
<b>Total SI</b>	<b>3 500 €</b>	<b>3 500 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire modifie le budget annexe Assainissement non collectif 2011.

### 🗑️ 117 – Fonds de concours d'investissement – demande des communes de Mormaison et Saint-André-Treize-Voies

Monsieur le Premier Vice-Président présente la demande de la commune de Mormaison concernant des travaux de réfection de voirie des rues traversant les villages de la Bretinière, du Bas-Pontreau et de l'Audrenière. Le coût prévisionnel des travaux à la charge de la commune est de 44 463 €uros hors taxes.

Monsieur le Président présente la demande de la commune de Saint-André-Treize-Voies concernant des travaux de réfection de la voirie de la rue de la Barbotière. Le coût prévisionnel des travaux à la charge de la commune est de 137 386 €uros hors taxes.

Il rappelle également la règle selon laquelle la communauté de communes ne peut financer plus de 50% du solde d'opération à autofinancer par la commune.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire donne un avis favorable à la demande présentée par la commune de Mormaison pour des travaux de réfection des rues traversant les villages de la Bretinière, du Bas-Pontreau et de l'Audrenière, et accorde un fonds de concours de 15 000 €uros, donne un avis favorable à la demande présentée par la commune de Saint-André-Treize-Voies pour des travaux de réfection de la voirie de la rue de la Barbotière, et accorde un fonds de concours de 15 000 €uros, autorise Monsieur le Premier Vice-Président à signer les documents relatifs au versement de l'aide accordée à la commune de Mormaison, et autorise Monsieur le Président à signer les documents relatifs au versement de l'aide accordée à la commune de Saint-André-Treize-Voies.**

**🗒 Compte rendu d'activités de la commission :****✚ Plan de Prévention des Risques Technologiques - site de Butagaz**

Poursuite de la réflexion autour du site actuel.

**✚ Signalétique des zones d'activités**

Proposition de schéma général présentée dans les communes. En cours d'étude.

**✚ Chargée de mission développement économique et emploi**

Prise de poste de Melle Gabilleau Typhaine depuis le 05 septembre dernier.

**✚ ZA Les Genêts**

Implantation de l'entreprise BIO SOURCING dans les locaux de l'entreprise ROCHEREAU.

**✚ ZA La Chevasse**

Vol des câbles électriques de 10 points lumineux de la zone. Le préjudice est chiffré à 5 940 € hors taxes (comprenant la pose d'un système antivol).

---

**🗒 118 –.ZA La Croix Biton – convention d'entretien des espaces verts avec la commune**

Monsieur le Président rappelle que la zone d'activités de la Croix-Biton sur la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine comporte des espaces nécessitant un entretien. Il propose, dans le cadre d'une bonne organisation, que l'entretien de ces espaces verts, en accord avec la municipalité, soit confié à la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine.

Il propose que la communauté de communes prenne en charge la totalité des dépenses d'entretien définies de la manière suivante :

- main d'œuvre : **19 €uros de l'heure**
- main d'œuvre avec matériel mécanique : **30 €uros de l'heure**

Il précise que ces montants seront révisables chaque année selon l'indice mensuel des prix à la consommation de l'INSEE. La Communauté de Communes versera sa participation au vu d'un état annuel de dépenses engagées par la commune pour l'entretien de cet espace intercommunal. La convention d'une durée de 5 ans prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire confie l'entretien des espaces verts de la zone d'activités économiques de La Croix-Biton à la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine, prend en charge les dépenses d'entretien telles que définies ci-dessus, et autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la commune.**

---

**🗒 119 –.ZA La Tuilerie – rétrocession gratuite des voiries et espaces libres par Vendée Expansion**

Monsieur le Président expose que par délibération en date du 13 juillet 1993, le Conseil Municipal de L'Herbergement, a décidé de confier à Vendée Expansion, dans le cadre d'un traité de concession la réalisation du lotissement d'activités économiques : la Tuilerie à L'Herbergement.

Conformément aux dispositions de l'article 15 du traité de concession et en raison du transfert de la compétence économie entre la commune et la communauté de communes dans le cadre de l'instauration de la Taxe Professionnelle Unique à compter du 01 janvier 2001, la rétrocession des immeubles intervient dorénavant au profit de la communauté de communes.

Monsieur le Président présente le détail des terrains concernés par la rétrocession d'une superficie totale de 5 614 m<sup>2</sup>, il s'agit :

- de la parcelle cadastrée section ZN n°88 d'une surface de 25 m<sup>2</sup> : transformateur électrique
- de la parcelle cadastrée section ZN n°89 d'une surface de 2 297 m<sup>2</sup> : voirie interne de la zone
- de la parcelle cadastrée section ZN n°90 d'une surface de 974 m<sup>2</sup> : voirie mère SNCF
- de la parcelle cadastrée section ZN n°159 d'une surface de 974 m<sup>2</sup> : voirie interne de la zone

Il ajoute que la cession se fera à titre gratuit.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire donne son accord pour la rétrocession gratuite par Vendée Expansion à la communauté de communes des voiries et espaces libres de la zone d'activités économiques de la Tuilerie en remplacement de la commune de l'Herbergement, et autorise Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir pour la cession des emprises de voirie et espaces libres détaillés ci-dessus.**

---

## Animation culturelle

*Rapporteur : Charles BATY*

### **Compte rendu d'activités de la commission :**

#### **Comité de jumelage**

6 personnes du canton ont voyagé en Roumanie cet été et se sont arrêtées 2 jours à Fîrlug. Projet d'accueil pour l'été 2012 d'une délégation de Fîrlug sur le canton.

#### **Simphonie du Marais**

Concert le dimanche 25 septembre 2011 à 17h, Salle Saint-André à Saint-André-Treize-Voies.

#### **Spectacles de Vendée**

Spectacle d'Avishai Cohen (contrebassiste israélien) - 25 novembre 2011 à l'Herbergement.

---

## Tourisme et patrimoine

*Rapporteur : Charles BATY*

### **Compte rendu d'activités de la commission :**

#### **Chapelle Saint-Sauveur**

Fin des travaux prévue fin novembre.

Projet de muséographie retravaillé par les services du Conseil Général.

Ouverture exceptionnelle de la Chapelle Saint-Sauveur lors des journées européennes du patrimoine, dimanche 18 septembre entre 9h et 12h.

#### **Randonnées**

Afin de poursuivre le travail entamé avant l'été, il est proposé d'engager la 2<sup>ème</sup> étape du projet, à savoir : les aménagements de signalétique et de sécurité sur les sentiers (fléchages, signalétique diverse, chicanes, barrières, passerelles...) + la demande d'agrément PR, la mise à jour des conventions sur les sentiers non-inscrits au PDIPR, la réflexion sur le devenir des circuits vélos communaux. Pour ce faire, il a été fait appel à Isabelle Liblin-Boisseleau pour un contrat du 12 septembre au 16 décembre à hauteur de 80%.

#### **Randocroquis**

Bons retours des utilisateurs.

Communication nationale cet été : L'Express, Madame Figaro, Trek Magazine

Lancement d'une communication auprès des scolaires.

#### **Les Chouettes balades**

Lancement d'une communication auprès des scolaires.

### 👉 Hébergements touristiques

Prise en charge de la signalétique d'une nouvelle chambre d'hôtes à Izereau sur la commune de Saint-André-Treize-Voies avec participation des propriétaires (M. et Mme PREVOST-MOREAU) à hauteur de 150 €uros comme précédemment défini.

### 👉 Activités Canoë kayak et barques

Problème de passage au niveau de la chaussée du moulin de la Roche Boulogne. Des solutions alternatives sont à l'étude.

Meilleure saison du club avec 1 500 personnes ayant fréquentées le site.

Embarcadère réalisé par le chantier de jeunes.

### 👉 Commission tourisme

La prochaine réunion de la commission aura lieu le jeudi 13 octobre à 18h30.

---

## 📄 Compte rendu d'activités de l'office de tourisme :

### 👉 Tendance saison 2011

OT : bonne saison avec augmentation des demandes à l'accueil et baisse des demandes téléphoniques.

3 thèmes et 1 canton : bonne fréquentation des randos (70 participants en moyenne), moins d'animations programmées cet été, au profit d'animations en avant-saison.

### 👉 Printemps du Cheval

Le groupe cantonal constitué propose de reconduire l'événement : samedi 13 mai 2012. Lieu à définir.

---

## 📄 120 – Extension local canoë kayak – approbation de l'avant-projet définitif et lancement de la consultation

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire par la délibération n°0509-074 prise lors de sa séance en date du 14 mai 2009 a décidé d'engager l'extension du local canoë kayak à Rocheservière.

Monsieur le Président présente l'avant projet définitif réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre autour du cabinet d'architectes PELLEAU et Associés. Le projet porte sur la construction d'une surface complémentaire 157 m<sup>2</sup> se décomposant de 71 m<sup>2</sup> de stockage, d'un bureau accueil de 21 m<sup>2</sup>, d'un local gilet de 21 m<sup>2</sup>, d'un préau de 31 m<sup>2</sup>, d'un local poubelles de 6 m<sup>2</sup> et de 2 sanitaires publics de 9 m<sup>2</sup>. L'estimation prévisionnelle s'élève à 203 300 €uros hors taxes. La consultation se fera sous la forme d'un marché à procédure adaptée et sera alloti.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le projet tel que présenté, et mandate Monsieur le Président pour lancer la consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée.**

---

## 📄 121 – Extension local canoë Kayak – détermination définitive de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°1103-070 prise lors de sa séance en date du 30 mars 2011 a confié la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architectes PELLEAU et Associés et son équipe contre une rémunération fixée à 7.94% du coût estimatif hors taxes des travaux (220 000 €uros).

Le coût prévisionnel des travaux a diminué de 7.6% pour être ramené à 203 300 €uros hors taxes, la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre passe donc de 17 468 €uros à 16 142.02 €uros hors taxes.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire arrête de manière définitive la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 16 142.02 €uros hors taxes pour la mission de base et les études d'exécution, correspondant à 7.94% du coût des travaux, et autorise Monsieur le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir et tout autre document s'y rapportant.**

---

## 122 – Sentier « Randocroquis » sur la commune de Saint-Sulpice-le-Verdon

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération n°1009-132 en date du 19 octobre 2009 avait accepté de faire réaliser une étude de faisabilité par l'Office National des Forêts (ONF) afin de développer ce concept de randonnées innovant autour de l'initiation au dessin sur le Canton. Cette initiation se fait à partir d'un circuit en espace naturel équipé de mobiliers d'information pour permettre au visiteur d'être acteur de sa découverte. Le concept RANDOCROQUIS, fruit d'un partenariat entre l'ONF et RANDOCROQUIS, est basé sur une approche ludique et interactive des sites.

Il rappelle que trois réalisations ont vu le jour :

- Mormaison : site de l'aire de loisirs de l'Audrenière avec la mise en place de 6 stations sur les thématiques des arbres et de l'eau + 1 station d'accueil.
- Saint-André-Treize-Voies : site de l'aire de loisirs de l'Ognon, avec la mise en place de 4 stations sur la thématique végétal et patrimonial + 1 station d'accueil.
- Saint-Philbert-de-Bouaine : seul sentier en boucle autour du bois de la Boule avec la mise en place de 8 stations sur les thématiques de l'eau, des paysages, et du patrimoine viticole + 1 station d'accueil.

Monsieur le Président propose de poursuivre l'installation de ce produit sur la commune de Saint-Sulpice-le-Verdon autour de l'église, des gîtes communaux, de l'accueil périscolaire pour avril 2012. Le projet consiste en la création de 5 stations sur le thème du patrimoine bâti : 3 pupitres "étape par étape" - 1 panneau "Trucs et astuces" et 1 pupitre "1 sujet, 4 techniques" + 1 station d'accueil, pour un coût prévisionnel hors taxes de 17 130 €uros.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la réalisation d'un circuit RANDOCROQUIS sur Saint-Sulpice-le-Verdon pour un coût de 17 130 €uros hors taxes, et donne pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à la présente opération, notamment la commande auprès de l'Office National des Forêts.**

---

## 123 – Office de Tourisme – tarifs de tarifs pour la billetterie

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la régie, l'Office de Tourisme développe un service de billetterie. Pour cela il est nécessaire de voter les tarifs qui seront appliqués :

<b>Billetterie LE MYSTERE DE NOËL au Puy du Fou – décembre 2011</b>	spectacle	repas spectacle
Adulte	20.00 €uros	45.50 €
Enfant (de 5 à 13 ans inclus)	11.00 €uros	25.00 €
Enfant moins de 5	Gratuit (sur les genoux)	25.00 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote les différents tarifs tels qu'ils viennent d'être présentés ci-dessus, et autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le prestataire.**

---

## Personnel

*Rapporteur : Hubert DELHOMMEAU*

## 124 – Création de trois postes d'animateurs jeunesse

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la mise en place d'un service commun d'animation jeunesse sur le territoire de la communauté de communes et après avis favorables des communes de l'Herbergement, Mormaison, Rocheservière et Saint-André-Treize-Voies, il propose la création de 3 postes d'adjoints d'animation permanent à temps complet qui seront partagées entre du temps local et du temps communautaire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011. Il précise que ces emplois pourront être pourvus par des agents relevant de la filière animation soit du cadre d'emplois des adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, soit des adjoints d'animation de 1<sup>ère</sup> classe.

Les principales missions des postes seront pour le temps communautaire : participer à la dynamique jeunesse cantonale par l'organisation et l'encadrement d'activités à la journée, de stages, de camps, etc., pendant les vacances scolaires et pour le temps communal : accompagner les jeunes, et les adultes référents, dans la mise en place d'actions qui les rendent citoyens « responsables » en s'investissant notamment au sein des conseils municipaux enfants et conseils municipaux jeunes et des foyers des jeunes et d'animer la vie locale.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de créer trois emplois permanents d'animateurs jeunesse à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du grade d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe ou du grade d'adjoints d'animation de 1<sup>ère</sup> classe, et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.**

---

## Divers

*Rapporteur : Hubert DELHOMMEAU*

### Agenda réunions

- Lundi 26 septembre à 17h00 : Bureau communauté de communes
- Jeudi 29 septembre à 18h30 : Commission environnement
- Lundi 10 octobre à 18h00 : Bureau Syndicat mixte Montaigu – Rocheservière
- Mardi 11 octobre à 18h00 : Comité Syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen
- Mercredi 12 octobre 18h30 : Commission sport
- Jeudi 13 octobre 18h30 : Commission tourisme
- Lundi 17 octobre à 17h00 : Bureau communauté de communes
- Mercredi 19 octobre à 18h30 : Commissions développement économique et communication
- Mercredi 19 octobre à 20h30 : Commission enfance et jeunesse
- Mercredi 26 octobre à 18h30 : Conseil Communautaire

-----  
⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

**Francis BRETON**  
Secrétaire de séance



**Hubert DELHOMMEAU**  
Président

